Collège Saint-Etienne - CSE - 1er degré - Année scolaire 2017 - 2018

1° C **Formation commune obligatoire (28h)**	2° C **Formation commune obligatoire (28h)**	*2° S Classe projet* **Formation obligatoire (33h)**
Religion 2	Religion 2	Religion 2
Français 6	Français 5	Français 5
Mathématiques 4	Mathématiques 5	Mathématiques 5
Néerlandais 4 ou Anglais 4	Néerlandais 4 ou Anglais 4	Néerlandais 4 ou Anglais 4
Etude du milieu 4	Etude du milieu 4	Etude du milieu 4
Sciences 3	Sciences 3	Sciences 4
Education physique 3	Education physique 3	Education physique 3
Education artistique 1	Education artistique 1	Informatique 2
Education technologique 1	Education technologique 1	Activités de projet et d'orientation 4
Formation complémentaire obligatoire (4h)	**Formation complémentaire obligatoire (4h)**	
	Latin 4	
Renforcement de mathématiques 1	***ou (choix de l'élève)***	
Renforcement en langue moderne 1	Bouquet 4*	
Latin 2	informatique, art dramatique, arts plastiques, activités sportives	
	Activités de remédiation	
	(sur avis du titulaire et/ou du Conseil de Classe)*	
	Mathématiques 2	
	Français 2	
	Langue moderne 1	
	(certains de ces cours se donnent de 15h25 à 16h15)	

*Les élèves ayant opté pour le bouquet suivent 2 de ces cours de septembre à janvier et deux autres cours de février à juin.

*Le Conseil de Classe de fin de 1° ou en cours de 2° désigne les élèves qui suivent des Activités de remédiation. Cela induit que ces élèves soient "détachés" en tout ou en partie, des cours de la Formation complémentaire, durant une partie ou l'ensemble de l'année.

En cas de demandes en nombre trop limité de la part des élèves, nous nous réservons le droit de ne pas organiser l'un ou l'autre cours ci-dessus. Le cas échéant, les élèves concernés en seraient avertis durant les derniers jours du mois d'août.